

Montpellier, le 10/02/2026

COMMUNIQUÉ

SYNDICAT ASSO SOLIDAIRE HÉRAULT

Centres de soins à la faune sauvage : La défense des animaux ne peut justifier la maltraitance et l'exploitation des humains

« Première chose : un protocole d'accord est joint au contrat et stipule que les heures supplémentaires sont bénévoles, c'est-à-dire ni payées ni récupérées. »

Extrait du témoignage d'un ex salarié de l'association Goupil Connexion

Stop à l'omerta !

Au deuxième semestre 2025 dans l'Hérault, la situation des salarié·es au chevet de la faune en détresse s'est révélée plus que jamais préoccupante :

- départ des 4 salarié·es à l'hôpital de la faune sauvage de l'association Goupil Connexion à Laroque, suite aux nombreuses transgressions au droit du travail et pressions psychologiques ;
- licenciements économiques des 4 salariées du centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de l'association LPO Occitanie à Villeveyrac.

Proposer une offre de soins pour des animaux sauvages est une entreprise titanique et les ambitions de départ – soigner tous les animaux ! – encouragent la création de **projets démesurés**, sans commune mesure avec les ressources à disposition, tant financières qu'humaines, ainsi qu'**une omerta sur les conditions de travail du personnel**.

Les dirigeant·es bénévoles se reposent, pour mener leur projet, sur des volontaires, stagiaires et salarié·es le plus souvent très jeunes et composées en majorité de femmes ; **ils organisent un surinvestissement des équipes causant des situations personnelles terribles** (dégradation de la santé physique, nécessité de suivis psychologiques, prises d'anxiolytiques, démissions et ruptures conventionnelles en nombre...).

Aucun outil de régulation des heures supplémentaires et risques psycho-sociaux ne sont effectivement mis en place. Au contraire, la personne souhaitant préserver sa santé mentale est souvent stigmatisée et culpabilisée.

Des salarié.es de centres de soins héraultais nous ont par exemple signalé ces dernières années :

À Goupil Connexion (Laroque) :

- pressions psychologiques / humiliations / agressions physiques et verbales
- non récupération/rémunération du travail le dimanche, des jours fériés et des heures supplémentaires

À Goupil Connexion (Laroque) et au centre de sauvegarde LPO Occitanie (Villeveyrac) :

- dérives dans le travail de volontaires en service civique
- animaux ramenés à la maison pour être nourris la nuit
- transgressions à la convention collective du secteur (ECLAT), avec notamment :
 - des amplitudes horaires de plus de 12h
 - des journées de travail continu de plus de 10h
 - des pauses de 45 minutes minimum obligatoires non respectées voir non prises (notamment pour les temps de repas)
 - etc.

Nous tenons à disposition des journalistes intéressé·es :

> 15 témoignages (publics ou anonymisés)

> des contacts de bénévoles, stagiaire, ancien·nes salarié·es de ces structures souhaitant témoigner

- À Goupil Connexion, où 14 (!) soigneurs·euses se sont succédé·es depuis 2021, une direction bénévole profondément dysfonctionnelle aura causé l'écrasante majorité de départs dans un climat délétère.

- À la LPO Occitanie, outre des problèmes intrinsèques mentionnés plus haut, les licenciements sont la conséquence non pas d'une baisse de subventions (malgré une légère hausse ces dernières années, la part des subventions ayant toujours était dérisoire), mais d'une décorrélation entre le dimensionnement du projet imposé par les dirigeants bénévoles et les ressources financières réelles. Les salariées en ont payé le prix sous la pression des adhérent·es et bénévoles refusant toutes régulation drastique des accueils d'animaux.

Notre syndicat dénonce les abus et maltraitances des dirigeant·es associatifs sur les salarié·es, stagiaires et volontaires des centres de soins à la faune sauvage.

Nous demandons une réaction des pouvoirs publics, notamment les inspections du travail et médecine du travail, qui, alertés à de nombreuses reprises, n'ont pas pris la mesure des dérives dans ces associations.

Nous appelons la région Occitanie à exiger, de la part des associations bénéficiaires de subventions d'investissements pour la création de centre de soins (Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne), des plans de financement pérennes pour garantir des emplois durables,

des conditions de travail respectueuses des personnes et du droit, et à viabiliser les projets de sauvegarde de la biodiversité déjà existants.

De même, nous demandons, pour une potentielle création d'un centre de soins sur la ville de Montpellier et pour une éventuelle réouverture du centre de sauvegarde de Villeveyrac, que ces projets tiennent compte des dérives du passé et soignent les animaux sans blesser les humains qui s'y investissent.

Enfin, nous souhaitons que la médiatisation de ces abus dans ces structures héraultaises permette de libérer la parole au niveau national afin que d'autres salarié.es, stagiaires et volontaires ailleurs en France puissent dénoncer leurs conditions de travail dans ces structures.

©ASSO34



Contact presse :

Mail : asso34@syndicat-asso.fr